

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 août 2003
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettres identiques datées du 11 août 2003, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations et les agressions – à la fois graves et provocatrices – qu'Israël commet quotidiennement contre le Liban sur terre, sur mer et dans les airs. Ces actes constituent une violation flagrante de la Ligne bleue et des dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, représentent une menace pour la stabilité dans la région et créent un climat de tension.

Dans son dernier rapport en date sur la question (S/2003/728), présenté au Conseil de sécurité le 23 juillet 2003, le Secrétaire général a décrit la situation qui régnait dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) comme suit :

« Les incursions israéliennes dans l'espace aérien libanais ont dans l'ensemble augmenté durant la période considérée, quoique leur nombre ait diminué depuis le début du mois de juillet. Certaines semaines, la FINUL a enregistré des violations quasi quotidiennes de la Ligne bleue. Comme par le passé, un grand nombre de survols effectués par des appareils israéliens ont pénétré à une grande distance à l'intérieur du Liban, franchissant souvent le mur du son au-dessus de zones peuplées. Le schéma identifié dans mon dernier rapport a été maintenu, c'est-à-dire que les avions survolent d'abord la mer pour pénétrer dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL, afin d'éviter une observation et une vérification directes par la FINUL. Ces survols sont généralement constatés par des civils, par le personnel de l'ONU et par d'autres membres de la communauté internationale et signalés à la FINUL par les autorités libanaises. Les incursions aériennes israéliennes se sont poursuivies malgré les appels fréquents lancés par les



responsables de l'ONU et nombre d'États Membres concernés pour qu'Israël cesse ces violations ».

Le 11 août 2003, à l'aube, des appareils de combat israéliens, volant à basse altitude, ont franchi le mur du son au-dessus de Beyrouth, provoquant deux bangs supersoniques, dans le seul but de terroriser la population civile. Comme le montre bien la liste des violations et agressions qui est reproduite en annexe à la présente lettre, et qui a été établie par le commandement de l'armée libanaise pour la période du 2 au 10 août 2003, Israël continue de violer l'espace aérien libanais, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son dernier rapport et ses rapports précédents. Par ailleurs, les forces israéliennes ont tiré des obus et des coups de feu sur les environs des fermes occupées de Chab'a et les zones frontalières du territoire libanais. Ces agissements s'inscrivent dans le droit fil de la longue série de violations quotidiennes et ininterrompues de la Ligne bleue qu'Israël commet contre le Liban et que nous vous avons signalées dans nos précédentes lettres, la dernière en date ayant été publiée dans le document A/57/844-S/2003/698 du 10 juillet 2004. Ces violations et agressions israéliennes, qui visent dans la plupart des cas l'intérieur du territoire libanais, causent des dégâts matériels, terrorisent la population civile et nuisent à celle-ci. Or, elles se poursuivent malgré les appels répétés que l'ONU et la communauté internationale ont adressés à Israël pour lui demander d'y renoncer et malgré les incessantes mises en garde du Liban contre le danger et les conséquences de telles opérations.

Alors qu'Israël commet les actes susmentionnés contre le Liban de manière délibérée, programmée et continue, la résistance libanaise, de son côté, réagit face à la réalité de l'occupation et aux violations et agressions israéliennes persistantes, que le Secrétaire général a qualifié de « provocatrices » dans ses rapports successifs au Conseil de sécurité. Or, par définition, toute provocation peut susciter une réaction. À ce sujet, le Liban tient à préciser que les opérations de la résistance libanaise ne visent que des objectifs militaires israéliens présents dans la partie occupée du territoire libanais – qu'Israël même reconnaît comme étant occupée – ou les appareils militaires israéliens qui violent l'espace aérien libanais.

Compte tenu de ce qui précède, le Liban prie la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les violations et agressions israéliennes contre le Liban, qui sont une source d'instabilité dans la région et font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Enfin, le Liban se réserve le droit de prendre les dispositions qu'il jugera nécessaires au vu de l'évolution de la situation, notamment celui de demander au Conseil de sécurité de se réunir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Houssam Assad **Diab**

**Annexe aux lettres identiques datées du 11 août 2003, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations et agressions israéliennes récentes contre le Liban

- Le 2 août 2003, à 6 heures, un avion de reconnaissance a violé l'espace aérien libanais au-dessus de la mer au large de Saïda, puis a décrit des cercles entre Beyrouth et Sa'diyat. À 9 heures, l'appareil a quitté l'espace aérien libanais au-dessus de la mer au large de Naqoura. Durant cette période, à 8 h 15, un élément de la résistance a été assassiné lorsqu'on a fait sauter sa voiture dans la zone de Kafaat (banlieue sud).
- Le 3 août 2003, à 10 h 10 et 12 h 30, des appareils de combat ont survolé les zones frontalières libanaises et essuyé les tirs provenant des positions de la résistance au sol. À 22 h 20, deux avions de reconnaissance ont violé l'espace aérien libanais au-dessus de la mer au large de Na'ma. Le 4 août 2003, à 2 h 15, ils ont quitté l'espace aérien libanais au-dessus de la mer au large de Naqoura.
- Le 4 août 2003, entre 12 h 50 et 13 h 25, deux hélicoptères ont survolé les fermes occupées de Chab'a. À 22 h 50, un avion de reconnaissance a violé l'espace aérien libanais au-dessus de la mer au large de Saïda, puis a décrit des cercles entre Saïda et Beyrouth. Le 5 août 2003, à 2 heures, l'appareil a quitté l'espace aérien libanais au-dessus de la mer au large de Naqoura.
- Le 5 août 2003, entre 10 h 45 et 11 h 40, les forces ennemies stationnées à Ramta ont tiré par intermittence plusieurs obus de mortier de 120 mm qui sont tombés dans les fermes de Chab'a. Entre 21 heures et 22 heures, deux hélicoptères ont survolé les fermes occupées de Chab'a.
- Le 6 août 2003, entre 10 h 40 et 15 h 15 puis à 20 h 30, des appareils de combat ont survolé par intermittence les fermes occupées de Chab'a.
- Le 7 août 2003, entre 8 h 5 et 22 h 30, deux hélicoptères ont effectué trois sorties au-dessus des fermes occupées de Chab'a.
- Le 8 août 2003, entre 9 h 55 et 11 h 40, les forces ennemies stationnées dans les fermes occupées de Chab'a ont tiré des obus d'artillerie et de mortier. Par ailleurs, des appareils de combat ont lancé des attaques contre les communes de Kafr Chouba, Rachaya al-Foukhar et Ibil al-Saqi, tirant huit missiles air-sol, et ont essuyé des tirs provenant des positions de la résistance au sol.
- Le 9 août 2003, entre 12 heures et 12 h 40, un avion de reconnaissance a survolé les fermes occupées de Chab'a.
- Le 10 août 2003, entre 11 h 50 et 12 h 30, des appareils de combat ont survolé, à différentes altitudes, les zones frontalières situées à proximité de Naqoura et Bent Joubayl et ont essuyé des tirs provenant des positions de la résistance au sol. À 13 heures, la radio israélienne a annoncé que plusieurs obus antiaériens étaient tombés dans la colonie de Shlomi dans le secteur ouest. Entre 16 heures et 17 h 35, des appareils de combat et des avions de reconnaissance ont survolé, à différentes altitudes, les régions de Sour et Bent Joubayl. À 16 h 20

et 16 h 35, ils ont lancé des attaques contre la commune de Tayr Harfa (région de Wadi al-Zarqa) et tiré des missiles air-sol. Entre 16 h 40 et 16 h 50, les forces israéliennes ennemies stationnées dans les territoires palestiniens occupés ont tiré quatre obus de mortier de 120 mm qui sont tombés à Wadi al-Mouzlim, entre Ramiya et Bayt Lif. Entre 17 h 50 et 18 heures, le bruit de plusieurs explosions a été entendu dans les fermes occupées de Chab'a. On ignore les causes de ces explosions.

- Outre les violations aériennes et terrestres susmentionnées, des embarcations israéliennes tirent tous les jours des fusées éclairantes et des coups de feu dans la zone où se rencontrent les eaux territoriales libanaises et palestiniennes.
